



Commission de Développement

Activités 2019-2020

Programme 2020-2021

Date de rédaction 30/04/2020	Date de présentation 14 /06/2020
Rédacteur Philippe Zwaenepoel, pdt de la Codev	Instance (AG, CD, ...) AG
Nom du fichier codev_rapport_AG_14-06-2020	Lieu Visio-conférence

Composition de la commission François Poulhe Sylvie Vaquier Christian Solanes Elise Souchet Avec le concours de membres du bureau, du secrétariat fédéral, de la DTN, de Marcel Déjardin (pour le Billard au Féminin). Traitements « statistiques » assurés par : <ul style="list-style-type: none">• Claude Schaffran• Gérard Mathias	Destinataires (A:) Liges + Comité directeur + DTN + secrétariat fédéral
	Destinataires pour information (Cc:)

Fédération Française de Billard – CS 42202 – 03202 Vichy Cedex

Tél : 33 4 70 96 01 01 – Fax : 33 4 70 96 01 02 – www.ffbillard.com

Association loi 1901 – N° SIRET : 300700739000 42



Sommaire

1	Programme « Licences 20/20 ».....	1
2	Challenge des clubs.....	2
3	Appel à projets « Développement 2020 ».....	2
4	Fidélisation des licenciés.....	3
5	Partenariat avec influenceur.....	5
6	Billard au féminin.....	5
7	Handibillard.....	6

Rappel des missions principales de la commission de développement :

- définir les axes de développement de la Fédération avec les objectifs stratégiques, les projets et les objectifs opérationnels, et les actions à conduire ;
- impulser les projets visant à favoriser le développement des clubs et l'accès à la pratique.

Le présent rapport liste les actions réalisées par la commission et les orientations proposées pour la prochaine saison.

1 Programme « Licences 20/20 »

La réflexion collective menée pour élaborer ce programme s'est appuyée sur les expériences menées depuis 2014 dans différentes ligues, de mise en œuvre de conventions tripartites « fédération-ligue-club », avec rétrocession partielle sur l'augmentation du produit total des licences : ces conventions ont permis une remontée significative du nombre de licences prises par les clubs et, la plupart du temps, une stabilisation relative sur les années suivantes.

L'intérêt des ligues pour ce dispositif a d'ailleurs été confirmé lors de la conférence¹ des délégués de ligue du 16 juin 2018. Dans les 8 axes suivis par les ligues, ce dispositif est en effet cité dans l'axe 4 « Organisation de contacts directs avec les clubs » : Signature de conventions de retour au respect des règles de licenciement.

Dans ce contexte, le dispositif a été simplifié pour en faire un outil « clé en main » dans le cadre du programme « Licences 20/20 », lancé pour la saison 2019-2020, et accompagné d'éléments statistiques permettant aux ligues d'identifier plus facilement les clubs en difficulté ainsi que les clubs s'affranchissant de la règle « un adhérent = un licencié ».

Malheureusement, cette initiative n'a pas eu l'écho attendu auprès des ligues, une seule convention ayant été conclue jusqu'à présent. En outre, trois ligues ont critiqué cette initiative : dispositif mis en place sans concertation et jugé trop directif ; dispositif déjà mis en œuvre ; opposition au soutien des clubs « tricheurs » ; préférence pour un challenge régional des clubs tel celui de l'Occitanie....

Il n'en reste pas moins que la situation irrégulière de très nombreux clubs s'éternise dans beaucoup de ligues, et que fermer les yeux sur cette transgression revient à faire, chaque année, une rétrocession de 100% sur le montant des licences virtuelles correspondantes, soit

¹ Conférence consacrée à la communication interne et aux actions entreprises pour répondre à l'objectif fédéral d'augmentation du nombre de licenciés



un « soutien » très supérieur à celui prévu par le programme « Licences 20/20 », et ceci sans aucune perspective de régularisation.

Pour la saison 2020-2021, cet outil sera reconduit par la fédération et mis à la disposition des ligues intéressées, à la fois sous la forme actuelle, et sous une forme un peu différente pour répondre aux besoins exprimés par certaines d'entre elles :

- Soutien de projets de développement (création de club ; extension de surface ; accueil de jeunes), de clubs s'engageant à respecter les règles de licenciation, à créer ou maintenir une école de billard, à évoluer vers la multidisciplinarité (si la situation s'y prête) : demande de la ligue de Bretagne ;
- Soutien à l'affiliation de clubs jusqu'à présent non affiliés : demande de la ligue de Normandie.

2 Challenge des clubs

La formule du challenge des clubs 2020 a été modifiée afin de mettre en avant et de récompenser les clubs les plus performants dans les différents domaines de la politique fédérale : formation, développement, jeunesse et mixité, animation sportive, résultats sportifs.

La participation est ouverte à tous les clubs labellisés "école de billard" saison 2019-2020. Le règlement prévoit deux catégories : les clubs labellisés niveau 1 et les clubs labellisés niveau 2, avec une dotation financière doublée par rapport à la saison précédente. Le formulaire de participation est à remplir en ligne avant le 24 mai 2020.

Compte tenu de la crise sanitaire, de la prolongation probable du confinement, et de la fermeture des clubs, le challenge a été clos fin avril, après en avoir averti tous les clubs.

Au 30 avril 2020, 24 clubs ont candidaté (contre 2 la saison dernière), 17 ayant une école de billard de niveau 1 et 7 de niveau 2. L'évaluation va être menée courant mai, et le palmarès annoncé lors de l'AG du 14 juin.

Le challenge 2020 ayant répondu aux attentes, il est proposé de le reconduire la saison prochaine, avec une formule identique.

3 Appel à projets « Développement 2020 »

La fédération a lancé cet appel à projets, afin de promouvoir et d'encourager toutes les actions innovantes concourant au recrutement et à la fidélisation de nouveaux membres, associations et personnes physiques.

L'appel à projets visait majoritairement les clubs mais les organes déconcentrés de la fédération (ligues et comités) pouvaient également candidater.

Ce dispositif avait pour objectif de soutenir les initiatives permettant :

- de développer la pratique du billard,
- d'aider les associations dynamiques à atteindre leurs objectifs de croissance,
- de recenser, valoriser, et diffuser les bonnes pratiques, de favoriser l'innovation dans le domaine du développement.

Les thématiques prioritaires concernaient les pratiques innovantes, l'équipement des salles de billard, ainsi que la valorisation du bénévolat.



15 projets ont été reçus, dont 6 portés par des ligues et 9 par des clubs. Ces projets ont été évalués chacun par deux rapporteurs au moins, issus du comité d'évaluation, ce dernier étant composé de 10 membres (8 élus du comité directeur et deux permanents).

Au final, 12 projets ont été retenus : 8 pour une aide financière, 1 pour une avance remboursable, 3 à soumettre à d'autres instances (AG, bureau)

La teneur des projets retenus concerne principalement :

- le développement du blackball ou de l'américain via de nouvelles tables (ligues ARA, Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, clubs) ;
- le développement de la multidisciplinarité en club carambole ;
- la création de nouveaux clubs ;
- l'innovation, notamment, pour capter des publics de jeunes :
 - utilisation du 1/3 de billard Decathlon dans un collège ;
 - l'application de tarifications spécifiques pour les licences.

Compte tenu de ces résultats, la commission propose que ce type d'appel à projets soit renouvelé en 2020-2021, avec une dotation au moins équivalente pour répondre aux attentes des clubs et des organes déconcentrés, et pour augmenter l'effet de levier sur le développement, axe prioritaire du projet fédéral. Le dispositif pourra être couplé ou fondu avec la campagne de labellisation « PSF 2021² » dont le lancement en avril 2020 a été facilité par les apports méthodologiques de l'appel à projets FFB.

4 Fidélisation des licenciés

Comme toutes les fédérations, la FFB connaît chaque année des flux sortants et entrants de licenciés, flux importants qui vont se traduire au final par une progression ou une régression de l'effectif global.

Placée dans un univers sportif hautement concurrentiel, entre fédérations d'une part, avec le secteur privé, d'autre part, la FFB se doit de satisfaire au mieux les besoins exprimés par ses adhérents, de façon à les fidéliser. On sait en effet, à partir de l'expérience du secteur commercial, qu'il est beaucoup plus coûteux de gagner de nouveaux « clients » que de fidéliser les anciens. Plusieurs fédérations ont déjà engagé dans ce domaine une démarche « marketing » visant à mieux répondre aux besoins des licenciés « clients » avec des « produits » adaptés.

La fédération a initié cette démarche en adressant des courriers de relance aux adhérents n'ayant pas encore renouvelé leur licence, et leur demandant les raisons correspondantes, au cas où ils ne le feraient pas. La procédure a été sensiblement modifiée en 2019-2020, avec des relances effectuées plus tôt (novembre) et en privilégiant le mail pour augmenter le taux de réponses.

² L'attribution aux associations sportives d'une partie des subventions autrefois CNDS s'effectue dorénavant sur la base des projets sportifs présentés par les fédérations (PSF). Pour la FFB, 2020 sera l'année inaugurale de ce dispositif.



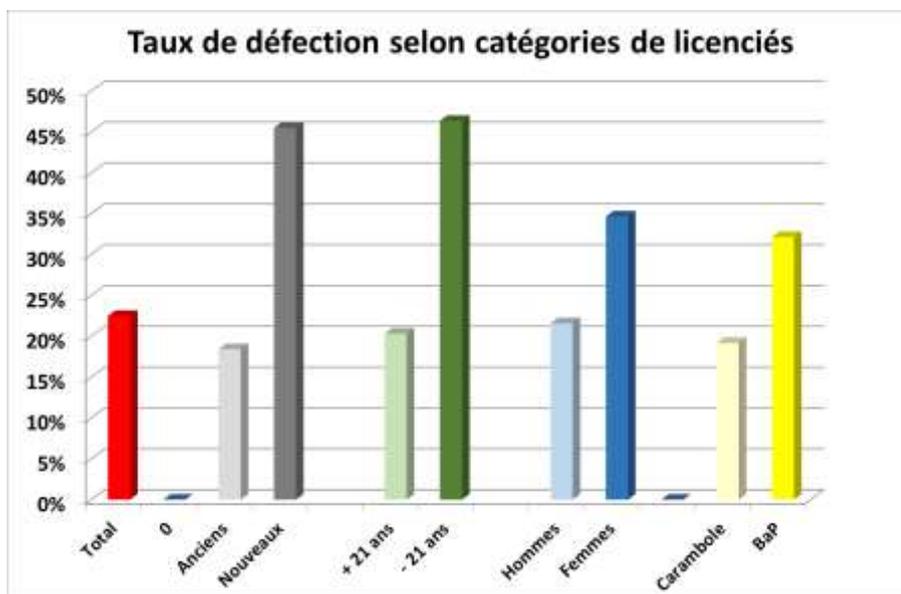
Les résultats correspondants aux saisons 2018-2019 et 2019-2020 ont été communiqués aux ligues, en classant les causes de défection en deux catégories : exogènes (extérieures à la fédération) et endogènes (qui concernent la fédération, les organes déconcentrés ou les clubs).

Pour 2019-2020, la centaine de réponses reçues fait état de causes exogènes pour quasiment les 2/3 (maladie, déménagement, manque de temps, ...). Les causes liées au club sont prépondérantes dans les causes endogènes (mauvaise ambiance, prix de la cotisation, qualité de la formation, ...); s'y ajoutent également la licence (coût et inutilité ressentie par les non-compétiteurs), la distance pour rejoindre le club, les déplacements liés aux compétitions....

La saison prochaine, il sera demandé aux destinataires de répondre en remplissant un formulaire en ligne, comportant des questions ouvertes et fermées, de manière à augmenter le taux de réponses et à faciliter le traitement.

Pour mieux connaître le profil des sortants potentiels, les taux de non-renouvellement de licences (= défection potentielle) fin novembre ont été établis par catégories³. Ces taux provisoires devront être confirmés, pour tenir compte des renouvellements intervenus de décembre à avril (saison interrompue à cause de la pandémie).

Ces taux provisoires donnent déjà des tendances significatives : taux élevé de défection des primo-licenciés par rapport aux anciens, des U21 par rapport aux plus de 21 ans, des femmes par rapport aux hommes, et des joueurs de billard à poches par rapport aux joueurs carambole.



Ces tendances étaient déjà plus ou moins connues, mais n'avaient pas été chiffrées. L'analyse en cours sera poursuivie et affinée dans les prochains mois, en analysant plus précisément le comportement des primo-licenciés et des sabbatiques (ceux qui se sont éloignés de la FFB et qui reviennent).

³ Sources : Claude Schaffran et Gérard Mathias ; graphique : G. Mathias



Il serait intéressant également de lancer une enquête auprès des entrants primo-licenciés : par quel canal ont-ils connu le billard et la FFB ? Qu'attendent-ils de leur club, de la ligue et de la fédération ?

5 Partenariat avec influenceur

Le partenariat avec influenceur consiste à s'appuyer sur un leader d'opinion, un porte-parole qualifié, qui dispose d'une image et d'une autorité reconnues sur une communauté rassemblée derrière lui.

Pour développer le blackball, la fédération a opté pour ce type de partenariat, en s'adressant à Christophe Lambert, joueur professionnel de blackball au palmarès élogieux, dans le cadre d'une convention reconduite depuis plusieurs années. Ce partenariat, conjugué aux efforts déployés par tous les échelons du système fédéral, a permis au blackball de franchir cette saison le cap symbolique des 3 000 licenciés (3 237 exactement au 3 avril 2020).

Ce n'est qu'une première étape, compte tenu du nombre bien plus important de pratiquants blackball évoluant dans le secteur privé, pratiquants qu'il faut convaincre de rejoindre la fédération.

Aussi, le partenariat avec cet influenceur doit-il être reconduit, sur la base des principaux engagements suivants :

- Préparer le tournoi national spécial Blackball Masters à Arras (hôtel Mercure) - logistique, recherche de partenaires ;
- Participer à la réflexion sur la réforme sportive du Blackball avec l'équipe dirigeante et aider à l'application de sa mise en œuvre ;
- Participer exclusivement aux compétitions nationales de la fédération ;
- Se rendre disponible pour des séances photos ou des tournages vidéos ;
- Accepter l'utilisation de son image pour la promotion de la fédération (photos, vidéos...) et lors de reportages ou émissions TV.

6 Billard au féminin

L'opération billard au féminin a connu sa deuxième édition cette saison, du 7 au 13 mars 2020, avec pour point de départ le 7 mars, une journée organisée conjointement avec les magasins Decathlon. À cette occasion, un [mini-site](#) avait été réalisé, à destination du grand public.

Pour récompenser les clubs ayant mené les actions les plus réussies, l'opération était dotée des prix suivants :

- un billard BT700FR (billard carambole tiers de match) offert par Decathlon à chacun des trois premiers lauréats ;
- une prime de 200€ offerte par la fédération aux cinq clubs suivants

Une cinquantaine de clubs s'étaient inscrits pour participer à l'opération, et cette semaine s'annonçait donc sous les meilleurs auspices. Malheureusement, la crise sanitaire s'est installée, conduisant à de nombreuses annulations et une très nette baisse de fréquentation dans les magasins Decathlon.

Au final, cependant, plus de 25 clubs et un comité départemental ont assuré les animations prévues et il faut les en féliciter vivement.



La commission FFB chargée d'établir le classement, en liaison avec l'équipe Decathlon, a évalué tous les dossiers transmis par les participants.

Au final, le palmarès est le suivant, réparti en deux catégories, sans classement au sein de chaque catégorie :

3 participants recevant chacun un billard Decathlon 700 FR :

- Arnage (BC US) ;
- Mulhouse (FCM Billard) ;
- Orléans (A.M.B. Orléans, U.S.M. Saran, Orléans Carambole, BC St-Denis-En-Val) ;

5 participants recevant chacun une prime FFB de 200 € :

- Albi (Black Cats 8 Pool) ;
- Comité départemental d'Ille-et-Vilaine (BC The Tiffany's, AB Thorigné-Fouillard, ABC Dinard, Acad. Rennes-Cesson, U.S. Vern) ;
- Foix (BC Fuxéen) ;
- Limoges (Acad. Billard Limoges, BC Legrand) ;
- Reims (Acad. Tapis vert de Reims).

D'une manière générale, cette opération a été jugée très positive par les participants, en termes de visibilité, de coopération avec les équipes de Decathlon, et avec parfois des collaborations qui se nouent entre clubs.

Extraits :

« Une tribune comme un magasin Décathlon est une formidable opportunité de communication pour les clubs. Tous les sports n'ont pas cette chance. »

« Que ce soit pour les jeunes, les féminines ou bien plus généralement pour le grand public, notre démarche doit être similaire : aller à leur rencontre plutôt que d'essayer de les attirer. »

7 Handibillard

Contexte

Définition du handicap (loi du 11 février 2005) : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. ».

Fédérations sportives orientées vers les handicapés :

- La Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) s'adresse à toutes les personnes touchées par un handicap mental ou psychique : 86 disciplines sportives, plus de 1300 associations et 61 000 licenciés recensés ;
- Fédération Française Handisport (FFH) s'occupe des personnes handicapées physiques, visuelles et auditives : 30 disciplines sportives, 35 000 licenciés, 60 000 pratiquants et 1300 associations affiliées.

Le billard ne fait pas partie des disciplines sportives proposées par ces deux fédérations.



Actions de la FFB

Le projet fédéral 2017-2020 prévoit de développer des offres vers des publics spécifiques, comme les handicapés (objectif 2) par le moyen de la création d' « une filière Loisir Handicap Officielle avec une grille d'organisation spécifique – Cellule handibillard ».

Le projet évoque également dans le domaine de la pratique sociale et éducative, l'organisation de *championnats handibillard* au niveau régional et national, et d'*actions de découverte et d'initiation* pour les personnes handicapées, au niveau des clubs.

Au niveau fédéral, le domaine du handicap dépend aujourd'hui :

- De la commission médicale qui comprend un médecin en charge du handibillard ;
- Du pôle sportif pour l'organisation des championnats ;
- De la sous-commission handibillard, rattachée à la commission de développement.

Sur le plan sportif, le blackball est la première discipline à avoir créé un championnat nationale handibillard « fauteuil »⁴ voici 4 ans. Une compétition handi-debout « démonstration » a également été organisée en 2019, sans titre décerné.

Les clubs, de leur côté, multiplient les initiatives pour faciliter la découverte et l'initiation au billard aux publics handicapés :

- Placement d'un billard dans une unité de personnes handicapées vieillissantes, et séances d'initiation (club de Frontignan) ; souhait d'un Pass ad hoc ;
- Séances d'initiation au club (Bernay, Fécamp, Chambéry, Douarnenez, Bayonne,...)
- Création de sections Handibillard envisagée par des clubs bretons
- Mise aux normes de l'accès aux personnes handicapées (Argenteuil, ...)

La fédération a également financé des rencontres nationales annuelles handibillard blackball en fauteuil, la première s'étant déroulée en 2017 à Blois.

La 4^e édition prévue à Mandelieu a été annulée, achoppant sur le problème du financement, la demande des organisateurs étant incompatible avec les contraintes budgétaires fédérales, et l'enveloppe réduite attribuée à la commission de développement.

Outre cet aspect strictement financier, il faut prendre conscience que les crédits fédéraux « développement » doivent servir de levier pour lancer une action, la développer ou la pérenniser, et non servir de mode de subventionnement à 100% d'une action reconduite à l'identique au fil des ans. Le respect de ce principe doit guider la sous-commission handibillard dans la construction de son projet 2020-2021.

⁴ Composé d'une finale nationale.